

DEPARTEMENT
du
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE D'ERMONT

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Cotisation pour l'année 2022 à l'Association CPTS Val D'Oise Centre.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué par son Président, Xavier HAQUIN, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous sa présidence.

N° 2022-29

Présents :

M. HAQUIN Xavier, Président, Mme CABOT Céline, Adjointe en Charge des Solidarités, Mme MEZIERE Angélique, Adjointe en charge de l'Action Sociale, Mme BERNIER Claudine, M. CARON Yannick, M. PICHON Jean-Noël, M. GODARD Nicolas, Mme GUEDJ Florence, M. HERVOT Jean, M. DUC Michel, Mme CARRY Charlette, Mme GIRAUD Arlette, M. HUMBERT Eric, M. HEUSSER Jean-François, M. KNOBLOCH Othman.

Le nombre des
Administrateurs
en service est
17

Absents représentés :

Mme BENLAHMAR Najat (pouvoir à M. HAQUIN)
Mme BAPAUME Martine (pouvoir à Mme CARRY)

=====

Le Président certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Déposée en Sous-Préfecture le : 11/10/22

Publiée le : 13/10/22

Le Président du C.C.A.S.

Xavier HAQUIN



Les administrateurs présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est ouverte.

Madame Anna SCHWARZKOPF, Directrice Générale Adjointe du Pôle Solidarité et Cohésion Sociale, remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2022-29

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Cotisation pour l'année 2022 à l'Association CPTS Val D'Oise Centre.

Sur la proposition du Président du C.C.A.S.,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26,

CONSIDÉRANT l'intérêt du Centre Communal d'Action Sociale sur la problématique de la continuité et l'accès aux soins des ermontois sur le territoire,

CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir la CPTS Val d'Oise Centre qui œuvre pour coordonner l'ensemble des acteurs de santé afin d'améliorer l'accès aux soins, organiser des parcours pluriprofessionnels pour les patients, développer des actions territoriales de prévention, améliorer la qualité et la pertinence des soins et accompagner les professionnels de santé,

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des suffrages exprimés
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **DECIDE** de l'adhésion à :

Organisme
CPTS Val D'Oise Centre

- **AUTORISE** le paiement de la cotisation d'un montant de 10.00 euros sur l'exercice 2022.



Pour Extraît Conforme,

**Xavier HAQUIN
Président du C.C.A.S.**

**Maire d'ERMONT
Conseiller Départemental du Val d'Oise**

Bulletin d'adhésion 2022 à la CPTS Val D'Oise Centre en tant que personne morale

Raison sociale (Nom de la structure) :
Numéro SIREN :
Forme juridique :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Mail :

Le montant de la cotisation est de 10 euros

Paiement : merci de vous rendre sur <https://www.helloasso.com/associations/cpts-val-d-oise-centre/adhesions/adhesion-cpts> et sélectionnez « personne morale »

Numéro d'adhérent : (merci de reporter le numéro obtenu sur Hello Asso)

Extrait des statuts de l'association :

« Les personnes morales sont représentées par un membre permanent.
Chaque intéressé formulera une demande d'adhésion, au moyen d'un bulletin d'adhésion fourni par l'Association.
Chaque intéressé sera agréé par le bureau, qui statue, lors d'une de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.
Le bureau vérifiera notamment que l'intéressé remplit l'ensemble des conditions statutaires requises.
Si les conditions statutaires sont remplies, le bureau émet une décision d'acceptation ou d'agrément de la demande d'adhésion.
L'association dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour refuser l'adhésion d'un intéressé, sans obligation d'en justifier le motif. »

Nom du membre permanent représentant la personne morale :

Numéro de téléphone :

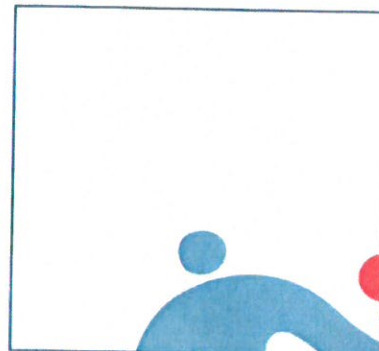
Mail :

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la CPTS Val D'Oise Centre s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose également d'un droit de regard et de rectification sur les informations le concernant.

Tampon et signature
de l'adhérent



Tampon et signature
de l'association
CPTS Val d'Oise Centre



Vu pour être annexé à
délibération n°2022-29 du 29/09/22
ERMONT, le 03/10/22.....
Le Président du C.C.A.S.,

